

Questions orales

Des voix: Oh, oh!

M. Stanfield: Le ministre est-il d'avis que l'on peut réglementer les prix établis par les offices de commercialisation tout en laissant les prix à la ferme libres de réglementation?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, j'ai dit l'autre jour qu'un office de commercialisation bien administré n'avait rien à craindre. Les prix établis par un office de commercialisation bien administré au nom des agriculteurs ne sont pas déraisonnables. Notre programme de lutte contre l'inflation est un programme raisonnable.

M. Stanfield: Le ministre se rappelle-t-il avoir dépeint à ses auditoires ruraux au cours de la dernière campagne électorale où mènerait mon programme, en disant qu'il passerait directement de la barrière de la ferme à la cuisine et aboutirait sur le tas de fumier?

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Le ministre pense-t-il que les lignes directrices relatives aux prix établis par les offices de commercialisation aboutiront au même endroit?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, je veux être certain que le chef de l'opposition comprend bien ce que j'ai dit. J'ai dit que son programme bloquerait les prix à la sortie de la ferme, mais aussi que tout le monde savait que cela ne s'arrêterait pas là. Le programme traverserait la cour et la grange jusqu'au tas de fumier. Cela n'a rien du tout à voir avec la cuisine.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Le chef de l'opposition sait que son programme est tout au plus bon pour la basse-cour. Celui du gouvernement est quelque chose de tout à fait différent. Il n'impose pas un blocage ridicule des prix, mais permet des hausses lorsque les frais les justifient. Nous mettons un frein à la hausse des prix de revient pour les agriculteurs. Leurs frais seront sévèrement réglementés et alors les agriculteurs n'auront pas à demander davantage de revenu.

L'INCIDENCE DES OFFICES DE COMMERCIALISATION SUR LES PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES—L'APPARENTE DIVERGENCE D'OPINIONS AU SEIN DU CABINET

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais ramener le ministre de l'Agriculture dans la cuisine pour une minute. Vu la déclaration qu'aurait faite le ministre lors d'un discours prononcé à St. Jacob's en Ontario jeudi dernier selon laquelle le programme de réglementation n'aura que peu d'effet sur le prix de détail des produits alimentaires, et vu l'inquiétude qu'ont suscitée ces propos partout au pays, le ministre nous dirait-il s'il a fait part de ses divergences d'opinion quant à la portée des offices de commercialisation sur le prix des produits alimentaires, au premier ministre, au ministre des Finances et au président de la Commission anti-inflation?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas responsable de ce qu'a déclaré un journaliste de la Presse canadienne. Si le député veut écouter la bande—et tout ce que j'ai dit a été enregistré—il peut le faire et se rendre compte par lui-même. J'ai dit, en gros, qu'il aurait des répercussions sur le prix des aliments parce qu'ils avaient le pouvoir de les baisser au niveau de la vente au détail. J'ai dit qu'il n'aurait pas beaucoup de répercussions sur les agriculteurs

eux-mêmes, qu'il ne découragerait pas les cultivateurs à récolter les produits dont les Canadiens ont besoin.

M. McGrath: Puis-je alors demander au ministre s'il peut expliquer la déclaration qu'il aurait faite, dit-on, à Vancouver, et selon laquelle les offices de commercialisation continueraient d'établir leurs propres prix comme par le passé? Peut-il concilier ces paroles avec celles du premier ministre et du ministre des Finances qui ont déclaré vendredi que les offices de commercialisation seraient tenus d'observer les directives?

M. Whelan: Je n'ai jamais dit que les offices de commercialisation en seraient dispensés. Ce que j'ai dit, c'est que les offices de commercialisation bien administrés n'auraient aucune raison de craindre les directives.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—LE CAS DES ÉCONOMIQUEMENT FAIBLES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, une question à l'intention du ministre des Finances. L'an dernier, le premier ministre a dit, relativement aux contrôles que le ministre vient de présenter, que tout partisan de ces contrôles, pour reprendre ses paroles, ferait preuve d'opportunisme politique si l'on n'indiquait pas l'enjeu de certains coûts sociaux importants. Le premier ministre a cité en particulier et je reprends ses paroles—que «le contrôle des salaires risque de nuire aux petits salariés et aux pauvres plus qu'aux grandes sociétés et aux riches.» Compte tenu de cette inquiétude exprimée l'an dernier par le premier ministre, le ministre dirait-il à la Chambre quels éléments précis de son programme de contrôle sont conçus pour avantager les pauvres par rapport aux autres secteurs de la société?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Je voudrais m'assurer que la citation du député est exacte, mais je ferai remarquer que ce programme touche directement les puissants de notre société—les grandes entreprises, les membres des professions libérales, les propriétaires de biens, principalement les propriétaires fonciers et, bien sûr, les grands syndicats. Toute mesure destinée à les empêcher de retirer plus que leur juste part de l'économie, permet de toute évidence au reste de la communauté, surtout ceux dont les revenus sont les plus faibles, d'en retirer davantage. En ce sens, le programme est destiné à servir surtout les intérêts de ceux qui sont le moins en mesure de se protéger eux-mêmes.

M. Broadbent: Comme il est fort possible que si la croissance économique se poursuit à un taux nul ou négatif, les groupes que le ministre a décrits comme étant les plus importants et les plus puissants retirent moins sans que la part des pauvres n'augmente, le ministre pense-t-il réellement que les pauvres bénéficieront d'une baisse éventuelle du taux global d'inflation? Si tel est son raisonnement, n'est-il pas vrai que les riches en profiteront encore davantage puisqu'ils ont plus d'argent à dépenser?

M. Macdonald (Rosedale): D'après moi, tout programme qui empêche les riches et, partant, les éléments les plus puissants de la société, de se procurer tout ce qu'ils peuvent acheter tout en protégeant la position des moins privilégiés, est un programme qui sert réellement les intérêts des moins nantis. Ce programme vise à aider ceux qui